

DECRET n° 79/231 DU 14.5.79
portant nomination de Mr. OPA Jean-François,
Pharmacien, en qualité de Directeur du
Laboratoire National de Santé Publique.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte n°038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des pouvoirs publics ;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n°78/203 du 14 Mars 1978 confirmant Mr. MAKOUNDOU Dominique dans les fonctions de Directeur du Laboratoire National de Santé Publique ;
Le Conseil de Cabinet entendu,

DECRETE :

Article 1er.— Monsieur OPA Jean-François, Pharmacien précédemment en service à l'Hôpital Général de Brazzaville est nommé Directeur du Laboratoire National de Santé Publique, en remplacement de Mr. MAKOUNDOU Dominique appelé à d'autres fonctions.

Article 2.— Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées

Article 3.— Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 14 Mai 1979.

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

P. Le Ministre des Finances,
Le Ministre du Plan

Pierre MOUSSA.-

Victor TANBA-TAMBA.

Le Ministre du Travail
et de la Justice, Garde
des Sceaux,

Victor TANBA-TAMBA.